

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Elisabeth Chatelain*

Date de dépôt : 18 mars 2010

Interpellation urgente écrite **Déménagement du Service pour la Promotion de l'égalité**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis 1993, le Service pour la Promotion de l'Égalité (SPPE) est domicilié au 2, rue de la Tannerie à Carouge. Durant la législature passée, ce service est passé sous l'égide de l'Office des droits humains, qui a pour objectif une collaboration entre les différents services qui le composent (en plus du SPPE, il y a le Bureau du délégué aux violences domestiques, le Bureau de l'intégration des étrangers et la Solidarité internationale).

Au niveau du département, il a été jugé utile que les services de l'Office des droits humains soient tous regroupés, et c'est dans ce cadre que le SPPE devrait déménager.

L'éloignement du SPPE par rapport à des associations féminines avec lesquelles il collabore pourrait être dommageable et ne serait donc envisageable que s'il s'opérait dans le cadre d'un regroupement de TOUS les services et de la direction de l'Office des droits humains. Dans ce cas, il serait alors possible de mieux coordonner les projets communs et d'améliorer ainsi la collaboration transversale entre les services de cet Office.

Question :

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que tous les services et la direction de l'Office des droits humains seront bien regroupés sous le même toit ?